



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Document de séance

18.2.2015

B8-0178/2015

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur les menaces du groupe "État islamique" (EI) pour la navigation et sur le risque d'infiltration d'éléments terroristes parmi les clandestins

Mario Borghezio

RE\1050773FR.doc

PE549.971v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

B8-0178/2015

Proposition de résolution du Parlement européen sur les menaces du groupe "État islamique" (EI) pour la navigation et sur le risque d'infiltration d'éléments terroristes parmi les clandestins

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant l'augmentation croissante des flux de migrants clandestins en provenance de Libye, qui continuent d'arriver, d'abord en Italie et ensuite, dans toute l'Europe, en raison d'une situation de chaos général et de la présence de l'EI, lequel, pour s'autofinancer, gère la traite des êtres humains;
- B. considérant que, comme l'indique le *"Daily Telegraph"* sur la base de documents confidentiels de source djihadiste, l'EI veut s'infiltrer sur les bateaux de migrants en Méditerranée pour attaquer les compagnies maritimes et couper la route maritime aux "croisés";
- C. considérant que l'hypothèse d'un tel risque d'infiltration a déjà été émise par les autorités compétentes chargées du contrôle de la traite de migrants clandestins;
 1. invite la Commission à mettre en place des mesures pour empêcher que le débarquement des clandestins ne devienne un mode d'infiltration des terroristes islamiques sur le territoire de l'Union européenne;
 2. demande que la Commission assure, en concertation avec les forces armées des États membres, une protection appropriée du trafic maritime, en particulier dans la zone méditerranéenne, compte tenu de l'offensive annoncée par le califat.